DEPARTEMENT DE L'AIN - ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE – CANTON DE REPLONGES

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 8
Date de la convocation : 29/03/2023
SECRETAIRE DE SEANCE :
Le Conseil Municipal a désigné :
Pascal GONNET

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT 004/2023
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 04 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Bruno SALLET, Pascal GONNET, Jean-Denis CHATELET, Anthony BILLOUD, Simon BOUILLET,
Excusé : Denis PRUDHOMME, Christelle BONNERUE
Absents :

DELIBERATIONS :

03/2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : Principal et Annexe Bâtiment Commercial

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques CHAINTREUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice **2022** dressés par Mme Andrée TIRREAU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif PRINCIPAL

	Section de Fonctionnement :	Section d'Investissement :
Dépenses (mandats émis) :	263 202.11€	115 053.37 €
Recettes (titres émis)	312 317.88 €	59 945.51 €
Résultats de l'exercice :	**49 115.77 €**	**-55 107.86€**
Résultats antérieurs	197 275.65 €	-37 462.42€
SOLDES D'EXECUTION	**246 391.42 €**	**- 92 570.28 €**
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement :		**0.00 €**
Restes à réaliser Recettes d'Investissement :		**0.00 €**
Solde des restes à réaliser en Dépenses d'investissement :		**0.00 €**

Compte administratif annexe BATIMENT COMMERCIAL

	Section de Fonctionnement :	Section d'Investissement :
Dépenses (mandats émis)	9 108.66 €	0.00 €
Recettes (titres émis)	7 820.82 €	0.00 €
Résultats de l'exercice	**-1 287.84 €**	**0.00 €**
Résultats antérieur	14 801.91 €	1 200.00 €
SOLDES D'EXECUTION	**13 514.07 €**	**1 200.00 €**

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

04/2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Exercice 2022

005/2023

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2022, les comptes de gestion dressés par Monsieur Frédéric COGNON, Trésorier, du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs PRINCIPAL et annexe BATIMENT COMMERCIAL de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2022, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➢ DECLARE que les comptes de gestion dressés par Monsieur Frédéric COGNON, pour l'exercice 2022, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

05/2023

OBJET : affectation de résultats budget annexe Bâtiment Commercial

Voir ampliation

06/2023

OBJET : Vote du budget annexe : bâtiment commercial

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget annexe bâtiment commercial comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **20 514.07 €**
- Recettes de fonctionnement : **20 514.07 €**

- Dépenses d'investissement : **1 200.00 €**
- Recettes d'investissement : **1 200.00 €**

07/2023

OBJET : affectation de résultats budget communal

Voir ampliation

08/2023

OBJET : Vote du budget communal

006/2023

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget communal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **428 262.14 €**
- Recettes de fonctionnement : **428 262.14 €**

- Dépenses d'investissement : **237 212.42 €**
- Recettes d'investissement : **237 212.42€**

09/203

OBJET : Vote des taux des taxes locales d'imposition 2023

Dans le cadre du vote du budget communal de 2023,
Madame le Maire donne connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles, des taux d'imposition applicables ainsi que les simulations faites par DDFIP le 1er avril 2023.
Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux à appliquer en 2023

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier les taux, de conserver ceux de l'an dernier soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13.02 %**
- Taxe foncière (bâti) : **25.49 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **44.59 %**

10/2023

OBJET : Vote des Subventions aux associations et participations.

Dans le cadre du vote du budget communal de 2023 le Conseil Municipal,

- Après examen des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations communales ou intercommunales,

- Après en avoir délibéré,

- Etablit la liste des bénéficiaires et fixe les aides financières à attribuer comme suit :

- Amicale Donneurs de Sang Pont de Vaux 30.00 €
- ASSER St Etienne sur Reyssouze 100.00 €
- Clique Cantonale 40.00 €

- Comité Cantonal Croix Rouge 30.00 €
- Coopérative Scolaire BOISSEY 100.00 €

007/2023

11/2023

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Mme le Maire présente les mesures prises par le Conseil Général de l'Ain en vue de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle propose de reconduire en 2023 la contribution communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et demande à son Conseil de se prononcer.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de contribuer au FSL moyennant un versement calculé sur la base de 0.30 € par habitant et par an, soit en 2023 : 0.30 € * 384 habitants = **115.20 €.**

12/2023

OBJET : Investissement 2023

Dans le cadre du vote du budget communal de 2023,
Madame le Maire donne lecture des différents investissements qui seront à prévoir dans le futur.
Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux d'investissements qui seront fait en 2023

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prévoir :
- La fin de la réfection de la route de Cormomble pour 29 145.60 € par l'entreprise DE GATA qui a effectuée la première partie en 2022. La somme de 33 000 € est inscrite au budget pour cette opération.
- Divers travaux pour l'église : grillages et pics anti pigeons – échelle d'accès aux cloches – coffret électrique le tout pour 5 382.84 € par l'entreprise BODET qui effectue la maintenance tous les ans sur les cloches de l'église. La somme de 5 400 € est inscrite au budget pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 04/04/2023

Le secrétaire de séance :
Pascal GONNET

Madame le Maire :